

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 avril 2021

Présents : MM KEMIH, LAPP, ITARD, MORA, MUGUET, DEBOUESSE, CAURET, MARCHOUX, CHRISTOPHE, LAS, Mmes DURNEZ, BUISSON, SINIC, PELLISSIER, GUYONNET, LANEURIT ML, LANEURIT-C, AMISET, SERVIERES

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Mme LANEURIT Céline.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès verbal de la séance du 12 mars 2021 est soumis à l'approbation du conseil municipal. Vote POUR à l'unanimité.

FINANCES

Fixation des taux d'imposition pour 2021

Préalablement à l'élaboration du budget primitif 2021, le conseil municipal sera interrogé afin de savoir s'il souhaite ou non modifier les taux des taxes directes locales, afin de pouvoir présenter le budget dans de bonnes conditions.

A compter de 2021, la taxe d'habitation (TH), dont le taux était de 21.58 %, n'est plus perçue par les communes. Un nouveau schéma de financement des collectivités locales entre donc en vigueur. Pour compenser la suppression de la TH, la commune se voit transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur son territoire.

La commune se voit donc transférer le taux départemental 2020 de TFPB (soit 22.87 %) qui vient s'additionner au taux communal.

Pour mémoire le taux communal de TFPB était de 12.66 % en 2020, auquel il convient d'ajouter le taux départemental 2020 de TFPB, soit un nouveau taux de référence pour la commune de 35.53 %.

Les bases prévisionnelles 2021 sont les suivantes :

Taxe foncière bâti : 1 586 000 € au taux de 35.53 %, soit un produit de 563 506 €
Taxe foncière non bâti : 123 600 € au taux de 35.55 %, soit un produit de 43 940 €

soit un total de 607 446 €.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux.

Vote POUR à l'unanimité

Vote du budget primitif 2021 avec prise de délibérations

La commission des finances s'étant réunie le 7 avril dernier, un projet de budget primitif pour 2021 est présenté à l'assemblée.

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 728 353.88 €
Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 1 728 353.88 €

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 913 395.66 €
Le montant des recettes d'investissement s'élève à 913 395.66 €

L'état d'endettement de la commune est également présenté. Il fait apparaître que les échéances passeront à 79 600 € en 2022 alors qu'elles sont actuellement à 178 674 €. La commune termine également cette année de verser la participation à ASSEMBLIA (ex Société d'Equipement d'Auvergne) d'un montant de 38 000 € pour le lotissement des grands champs.

En investissement, les achats et travaux suivants sont inscrits

Achat de matériel : broyeur de haies, débroussailleuse, souffleur à dos, panneaux de signalisation, barrières de police, écrans numériques interactifs pour deux classes à l'école élémentaire, caméras, auto-laveuse au complexe sportif, tables pique nique, bancs extérieurs, mobilier salle du conseil municipal, bureau d'accueil secrétariat de mairie

Bâtiments communaux : construction d'un club house, changement des radiateurs dans un bâtiment communal, travaux en régie au 1^{er} étage de la mairie

Voirie : busage fossé en face les maisons aux Fontaines, réfection impasse des fauvelles, réfection chemin du canal des anciens tennis jusqu'à la rue Jean Jaurès, réfection route de Crozet de la RD 2144 au cabinet vétérinaire, réfection VC 10 de Piray, réalisation d'un accotement devant le lotissement des Grands Champs, remplacement des lampes sur le terrain d'honneur de football, lancement de la maîtrise d'œuvre pour la réfection du chemin du champfort

Une fois la présentation terminée, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Vote POUR à l'unanimité.

Après le vote du budget primitif, des délibérations seront prises concernant :

- la subvention à verser au centre communal d'action sociale qui apparaît à l'article 657362 du budget pour un montant de 6 900.00 €
- la liste du matériel à acquérir en investissement prévus au budget
- l'indemnité de gardiennage de l'église non augmentée, sachant qu'elle basée sur le point d'indice des fonctionnaires qui n'a pas été revalorisé depuis 2017.

Réalisation d'un emprunt

Monsieur le Maire expose qu'afin de ne pas creuser le montant du déficit d'investissement, un emprunt de 160 000 € a été prévu sur ce budget, les taux étant très bas en ce moment.

Trois banques ont été consultées. Monsieur le Maire propose de retenir la proposition du Crédit Agricole au taux de 0.39 %, sur 10 ans, avec une échéance annuelle de 16 345.20 € démarrant en août 2022. La somme des intérêts versés sur ces 10 années est de 3 452.04 €.

La proposition sur une durée de 5 ans est également présentée avec un taux de 0.67 % et une annuité de 11 247.31 €, la somme des intérêts versés sur 15 ans étant de 8 709.60 €.

Le conseil municipal, par 18 voix POUR et une abstention, décide de souscrire le prêt auprès du Crédit Agricole sur une durée de 10 ans, au taux de 0.39 %.

Acquisition d'Ecrans Numériques Interactifs (ENI) et demande de subvention

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de formaliser l'achat de deux Ecrans Numériques Interactifs (ENI) pour deux classes de l'école élémentaire, pour un montant d'environ 12300 € TTC afin de solliciter une demande de subvention auprès de l'Etat au taux de 70 % du montant TTC de la dépense.

Vote POUR à l'unanimité.

Demande de subvention départementale : produit des amendes de police

Les communes de moins de 10 000 habitants peuvent prétendre à bénéficier de la répartition des amendes de police en matière de sécurité routière. Les sommes allouées sont destinées à financer des opérations visant à créer ou à améliorer des aménagements renforçant la sécurité routière. Le taux de subvention est fixé entre 20 et 30 % du montant des travaux.

La demande de subvention doit être déposée avant le 30 avril 2021.

Monsieur le Maire sollicite donc l'accord du conseil municipal pour déposer un dossier au titre des amendes de police pour l'achat des panneaux de signalisation et de peinture routière, prévu au budget 2021. Trois entreprises ont été contactées pour fournir un devis et seulement deux ont fait parvenir une offre.

M. ITARD, adjoint à la voirie, propose de retenir la proposition de Signaux GIROD qui s'élève à 3 496.34 € TTC, peinture routière comprise.

Vote POUR à l'unanimité.

annulation de créances

Par ordonnance d'homologation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire du 22 janvier 2021, le tribunal de Montluçon a effacé toutes les dettes non professionnelles antérieures au jugement pour un administré, décédé, pour un montant de 190.86 €

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour admettre cette créance en annulation, article 6542 du budget.

Vote POUR à l'unanimité.

Demande de subvention d'un organisme

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention d'IFI 03 à Avernès pour 4 apprentis habitant la commune, à raison de 46 euros par apprenti, soit la somme de 184 €, afin d'optimiser la qualité des projets pédagogiques.

Le conseil municipal doit décider s'il souhaite ou non financer cet organisme.

Vote POUR une subvention de 184 € à l'unanimité.

CONVENTIONS

1 – convention avec le SIESS

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer la convention avec le SIESS du collège de VALLON EN SULLY concernant le prêt de 14 VTT avec casques par le SIESS à l'école élémentaire, dans le cadre de l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

Ce prêt se fait à titre gratuit. Les dégradations éventuelles seront à la charge de la commune.

Vote POUR à l'unanimité.

2 – convention avec la communauté de communes du Val de Cher

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer la convention avec la communauté de communes du Val de Cher concernant le prêt du minibus pour transporter des administrés à la vaccination à Montluçon. Cette mise à disposition est faite à titre gratuit, seul le carburant étant à la charge de la commune.

Vote POUR à l'unanimité.

VENTE d'UNE PARTIE DE TERRAIN A UN PARTICULIER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est saisi d'une demande d'un administré qui souhaite acquérir une parcelle de terrain de 1700 m2 environ, issue de la parcelle communale AN 424, entre le 15 et le 17 rue Charles Vénuat.

Suite à une visite sur place le 9 mars 2021, avec les adjoints à la voirie et aux travaux, il a confirmé son souhait en proposant l'acquisition pour la somme de 2 000 €, les frais de géomètre, notaire et clôture restant à sa charge.

Un plan sommaire du terrain est remis à l'ensemble des conseillers.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour vendre cette parcelle de terrain à M. GOUDKOFF qui demeure au 15 bis rue Charles Vénuat.

Vote POUR à l'unanimité.

GARDIENNAGE CAMPING MUNICIPAL

Vu le travail occasionné par l'ouverture du terrain de camping pendant la saison estivale, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour recruter deux agents non titulaires pour exercer les fonctions de gardien de camping du 1^{er} juillet au 31 août 2021.

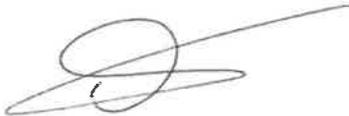
Vote POUR à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait le point sur le dossier concernant la vente du terrain proche du lotissement des grands champs au groupe LIVAMO

La séance est levée à 23H00.

La secrétaire de séance,



Monsieur le Maire,

M. KEMIH
Maire

